#### REGLEMENT INTERIEUR

Afin que vos conditions de séjour soient des plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

#### **Durée de location**

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période

## Capacité de location

Le contrat de location est établi pour **une capacité maximum de 8 personnes**. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en droit de refuser les personnes supplémentaires. Toutes modifications ou ruptures du contrat seront considérées à l'initiative du client.

# Arrivée et départ

Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 15h.

Les heures de départ sont prévues le matin avant 11h.

Le gîte doit être rendu propre à votre départ. Nous effectuerons un état des lieux avec vous à la fin du séjour.

## **Matériel fourni**

- Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes, oreillers et couvertures. Vous devez obligatoirement vous servir des draps housses fournis par le propriétaire pour envelopper les matelas, taies d'oreillers et housses de couettes.
- Les draps et autres linges de maison (parures de lit, serviettes, torchons...) seront fournis
- Les modes d'emplois des différents éléments d'électroménagers vous seront fournis, nous vous recommandons la lecture au préalable pour s'assurer de toutes bonnes utilisations

## **Utilisation des lieux**

- Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.
- La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.
- Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier toilette. N'utilisez que des produits compatibles avec une fosse septique.
- Deux jeux de clefs vous seront fournis. Ils ouvrent l'ensemble des portes du logement. En cas de perte de clef, le remplacement vous sera facturé.

## Consignes de sécurité et de bienséance

Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.
Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous

- réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin.
- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
- Les portes d'entrée du gîte sont munies de serrures à clés. Lors de toute sortie du gîte, vous êtes tenus de fermer les lieux à clef, en cas de non-respect de cet article, il vous incombe la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels qui feront l'objet d'une facturation. Pour tous objets appartenant aux résidents, vous serez tenus de faire vous-même votre déclaration à votre assurance et le gîte décline toute responsabilité.
- En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police). Des extincteurs ont été placés dans le logement et vous seront montrés lors de l'état des lieux.
- Nous sommes heureux de vous faire découvrir notre jardin, comme vous pouvez vous en doutez, c'est un travail de plusieurs années, chaque arbre, fleur, massif ont leur histoire, merci d'en prendre soin.
- La Harmonière est située à l'entrée d'une propriété privée Chasse gardée. Veillez à respecter ces limitations pour votre sécurité.

# **Entretien & forfait Nettoyage**

- Le forfait nettoyage (dont le montant est indiqué dans le contrat de réservation) comprend notamment le nettoyage des pièces et du linge de maison ainsi que la préparation des lits.
- Cependant, reste à la charge du locataire de bien entretenir la maison et notamment de :
  - o Nettoyer les appareils électroménagers de la cuisine (les réfrigérateurs et le four)
  - o Replacer meubles et objets déplacés
  - Laver et ranger la vaisselle
  - Vider les poubelles
  - Ne pas laisser de détritus à l'intérieur et extérieur du gîte
- Les lavabos, WC et douches doivent être rincés, les surfaces de la cuisine doivent être propres, même si le service ménage est compris!

## Ordures ménagères

Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : poubelle sous l'évier pour les déchets ménagers, poubelle de cuisine pour les emballages en carton, plastique et métal.

Les sacs d'ordures sont à déposer dans les poubelles au bout du chemin pour les déchets ménagers et à l'entrée du village de Cré pour le verre et les emballages recyclables.

# <u>Caution</u>

- Une caution de 400 € (quatre cent euros) vous sera demandée lors de la réservation.
- Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.
- Après constat du bon état intérieur et extérieur du gîte, la caution est restituée par le propriétaire au terme de l'état des lieux effectué en présence du locataire. En cas de dommage ou dégradation, si le locataire ou le propriétaire ne peuvent être présents, ce dernier restituera sous 7 jours le dépôt de garantie dont il aura déduit le montant des remises en état qui s'avèreraient nécessaires

## En cas de problème

• En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous

- ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.
- En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.
- En cas de problème, appeler le 06.99.91.57.66

Maintenant que tout est dit il nous reste à vous souhaiter un excellent séjour, et bien entendu nous restons à votre entière disposition pour toutes informations.

Lu et approuvé

Signature